



APST Loir-et-Cher
1 rue Michel Bégon
41000 Blois
02 54 52 41 41

La santé,
ça se travaille !

Sommaire

Chiffres clés

4 - 8

- ◆ Répartition par centre de l'APST41
- ◆ Répartition par taille d'entreprise
- ◆ Répartition par secteur professionnel
- ◆ Adhésions/radiations
- ◆ Nos offres de services
- ◆ Nos missions
- ◆ Nos équipes

Notre offre socle de services

Axe 1

Identifier les situations de travail à risques afin d'accompagner les employeurs dans la mise en place d'un plan de prévention

- ◆ La prévention en amont, notre priorité d'actions 10
- ◆ Informer, sensibiliser, conseiller sur des risques ciblés pour agir en prévention 11
- ◆ Une communication engagée au service de la prévention et de la santé au travail 12

Axe 2

Assurer le suivi individuel de l'état de santé de l'ensemble des salariés

- ◆ Un suivi médical pour chaque salarié selon le profil et ses besoins 14
- ◆ Des visites médicales ciblées pour sécuriser les parcours professionnels 15

Axe 3

Repérer et accompagner les salariés en risque de désinsertion professionnelle

- ◆ Des salariés accompagnés, des trajectoires professionnelles renforcées 18
- ◆ Des actions pour rapprocher santé et travail 19



Ensemble des collaborateurs
de l'APST41



La santé, ça se travaille !

Notre engagement à vos côtés

L'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de notre transformation engagée depuis plusieurs années.

Nous avons concentré nos efforts sur la construction et la consolidation de notre offre socle de services, avec pour objectif de garantir à chacune de vos entreprises et chacun de vos salariés un suivi adapté et de qualité. Ce choix, validé par notre Conseil d'Administration, reflète notre volonté d'être au plus près de vos besoins, notamment dans les secteurs les plus exposés.

Dans un environnement en constante évolution, soumis à des exigences réglementaires croissantes, nous avons veillé à maintenir un accompagnement rigoureux et accessible. La mise en œuvre de nouveaux processus (déclaration simplifiée, gestion des risques professionnels, suivi des multi-employeurs, accompagnement des dirigeants...) s'est accompagnée d'un effort de clarification et de digitalisation, pour vous offrir une meilleure lisibilité des services proposés et une relation plus fluide avec notre association.

Nos équipes se sont pleinement engagées pour faire face à ces évolutions, malgré les difficultés liées à la pénurie de temps médical dans le département. Cette situation, qui complexifie grandement les prises en charge dans un contexte de dégradation de la santé mentale des salariés, a des répercussions concrètes dans les entreprises, tant sur l'organisation du travail que sur les besoins d'accompagnement.

Vos attentes en matière de proximité, de réactivité et de conseils opérationnels ont guidé nos choix :

- Renforcement de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle et de l'identification des salariés à risque fort.
- Déploiement d'actions de prévention primaire ciblées en entreprise.
- Construction d'une offre dédiée à la santé des dirigeants et des indépendants.

En 2024, près de 34 000 visites et 2 600 actions en milieu de travail ont été menées pour plus de 1 200 adhérents. Ces chiffres traduisent l'intensité de nos actions sur le terrain.

La construction de notre futur siège à Blois incarne également notre volonté d'inscrire nos services dans un cadre moderne et performant, tourné vers l'avenir. Ce projet accompagne un vaste chantier de transformation interne : expérimentations en santé au travail, mise en place d'un système qualité et préparation à la certification, harmonisation des pratiques, évolution de notre système d'information...

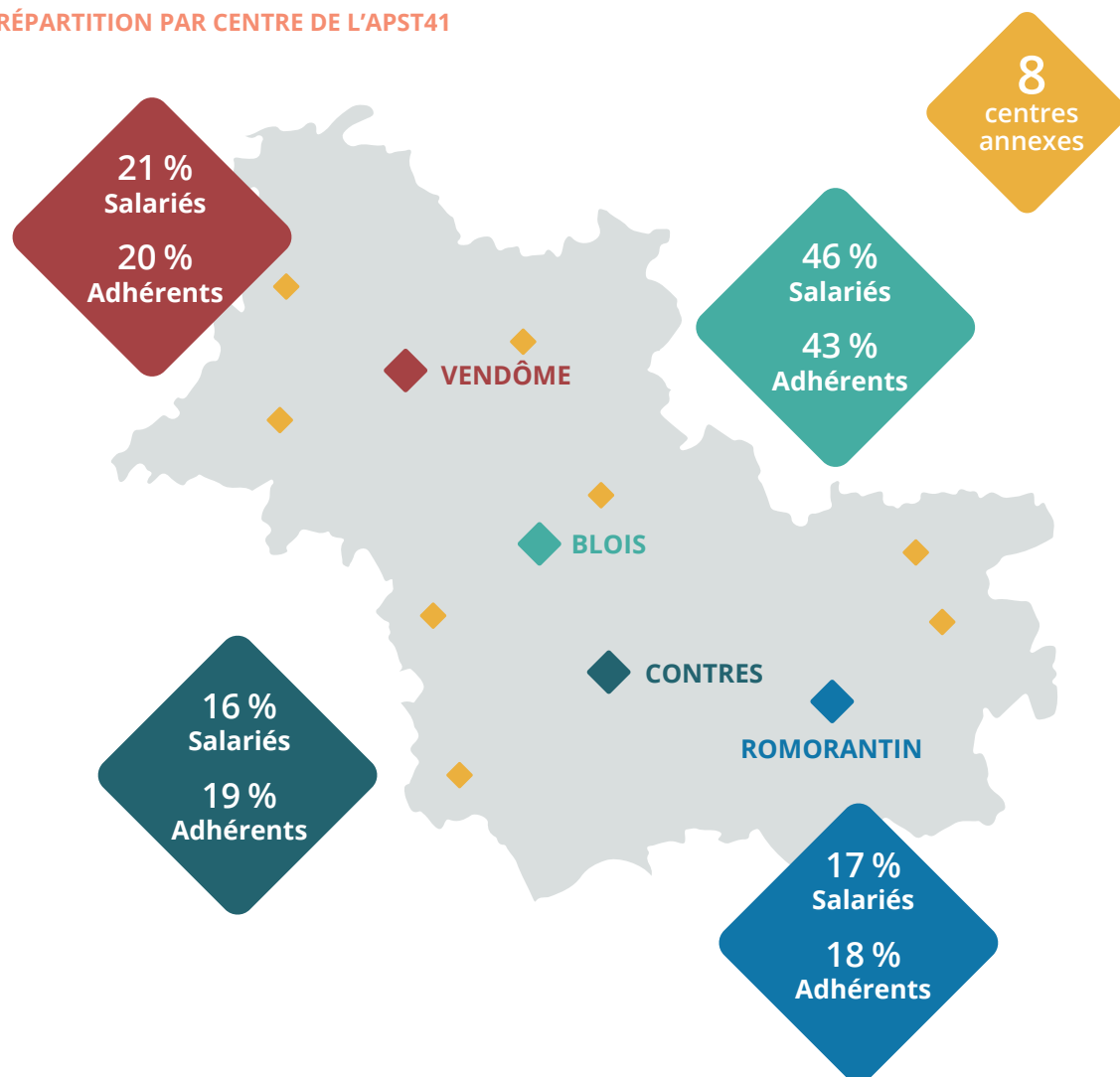
C'est avec cette même exigence que nous aborderons l'année 2025, qui marquera la construction de notre projet de service 2026-2031 et la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), avec un cap clair : être un partenaire fiable, engagé et utile au service de la santé des dirigeants et des salariés, et plus largement, de la performance durable de vos entreprises.

Carole DANOVARO
Directrice

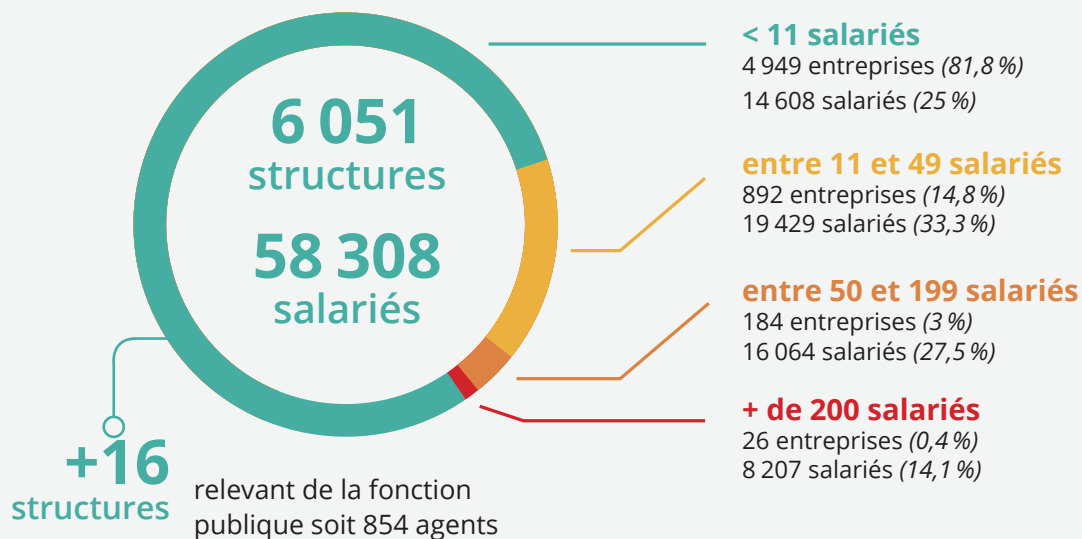
Jean-Pierre GYSELINCK
Président

6 067 STRUCTURES ET 59 162 SALARIÉS SUIVIS PAR L'APST LOIR-ET-CHER

RÉPARTITION PAR CENTRE DE L'APST41



RÉPARTITION PAR TAILLE D'ENTREPRISE



RÉPARTITION PAR SECTEUR PROFESSIONNEL



Commerce et automobile
1 567 entreprises
11 559 salariés



Industrie manufacturière
718 entreprises
15 739 salariés



Hébergement restauration
625 entreprises
3 772 salariés



Santé humaine & action sociale
514 entreprises
8 143 salariés



Activités scientifiques
491 entreprises
2 839 salariés



Services administratifs
490 entreprises
4 550 salariés



Services
460 entreprises
2 337 salariés



Autres secteurs
391 entreprises
1 890 salariés



Activités financières
307 entreprises
2 110 salariés



Transport
219 entreprises
3 182 salariés



Activités immobilières
134 entreprises
833 salariés



Enseignement
116 entreprises
845 salariés



Administration publique
35 entreprises
1 363 salariés

299 nouveaux adhérents
et **251 réadhésions**

- ✓ L'adhésion à un Service de Prévention et de Santé au Travail (SPST) est une obligation légale pour toute entreprise dès l'embauche du premier salarié, quel que soit le type ou la durée du contrat de travail.
- ✓ L'APST41, organisme agréé pour le département du Loiret-Cher (hors secteurs agricole et BTP), assure le suivi des salariés de toutes les autres entreprises du département.

427 radiations

Notre service Gestion des adhérents a procédé à la radiation de 427 entreprises en 2024, entraînant la clôture de leur dossier.

Motifs de radiation

155 / 36,3%

Cessation d'activité
(34 % en 2023)

95 / 22,2%

Absence de personnel
(11 % en 2023)

84 / 19,7%

Absence déclaration d'effectif
(26,5 % en 2023)

47 / 11%

Liquidation judiciaire (4 % en 2023)

31 / 7,3%

Pas de règlement (7 % en 2023)

15 / 3,5%

Autres (fermeture/résiliation/décès/déménagement...) (17,5 % en 2023)

NOS OFFRES DE SERVICES

L'OFFRE SOCLE DE SERVICES :

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Instaurée par la loi du 2 août 2021 et intégrée à notre projet de service, notre offre est la base d'une prévention efficace, durable et adaptée aux réalités du terrain, délivrée de manière équitable à l'ensemble de nos adhérents.

Elle repose sur trois piliers complémentaires.



Prévenir
les risques
professionnels

AXE 1

L'objectif est d'agir en amont pour préserver la santé et la sécurité au travail. Cela passe par l'identification des risques, des conseils adaptés aux situations de travail, et la mise en place de plans d'action pour améliorer les conditions de travail.



Assurer le suivi
individuel de l'état
de santé

AXE 2

Il s'agit d'assurer un accompagnement médical tout au long de la vie professionnelle, adapté aux risques liés au poste de travail et à l'état de santé de chacun. Ce suivi peut inclure des visites médicales, des entretiens infirmiers, ou encore des consultations de prévention ciblées.



Prévenir la
désinsertion
professionnelle

AXE 3

Cet axe vise à accompagner les salariés en situation de fragilité ou confrontés à des problèmes de santé, afin de favoriser leur maintien dans l'emploi. Des dispositifs de soutien peuvent être proposés, en lien avec l'employeur et les partenaires de l'entreprise.

Toutes les entreprises adhérentes, les dirigeants et leurs salariés bénéficient de la même offre de services.

À retrouver en détail sur www.apst41.fr



UNE OFFRE COMPLÉMENTAIRE DE SERVICES

Conçue pour enrichir l'offre socle et pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents, cette offre additionnelle et tarifée est mise en œuvre uniquement pour ces derniers.

■ **L'offre de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)** a pour vocation de doter toute personne des compétences nécessaires pour intervenir de manière adaptée auprès d'un individu présentant des troubles psychiques ou traversant une situation de détresse émotionnelle.

Dans une dynamique de prévention et de sensibilisation, **28 entreprises** ont signé une convention de formation avec l'APST41. Cela a permis la mise en place de **8 sessions** de formation, au terme desquelles **115 personnes** ont été formées et reconnues comme secouristes en santé mentale en milieu professionnel.

Pour plus d'informations : offrecoSanteMentale@apst41.fr



■ **L'outil numérisé "NOA"** est proposé à l'ensemble des adhérents afin de faciliter la réalisation de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cet outil est accessible via le portail employeur.

Pour plus d'informations : duerp@apst41.fr



L'OFFRE DIRIGEANTS ET L'OFFRE SPÉCIFIQUE

La santé mentale et physique des dirigeants, entrepreneurs et travailleurs indépendants constitue un levier fondamental pour assurer la pérennité et la performance de leur activité. Désormais, l'ensemble des dirigeants – qu'ils soient salariés ou non salariés – peuvent bénéficier de l'offre socle de services proposée par l'APST41.

Les travailleurs indépendants, quant à eux, ont accès, via leur affiliation à l'APST41, à la plateforme **E-AMAROK**, leur ouvrant droit à un accompagnement personnalisé. Cette offre spécifique tient compte des particularités du travail indépendant, comprend notamment :

- une visite médicale réalisée par un professionnel de santé,
- un suivi en prévention sur mesure, adapté à leurs besoins : ergonomie, nutrition, soutien psychologique, etc.

i

Amarok e-Santé aide les dirigeants d'entreprise à mieux comprendre, gérer et suivre leur santé au travail grâce à un questionnaire d'auto-évaluation identifiant les facteurs de stress (*stresseurs*) et de satisfaction (*satisfacteurs*) liés à leur activité professionnelle. Cette plateforme permet également aux dirigeants d'entreprises de suivre l'évolution de leur santé au fil du temps grâce à des évaluations régulières.

Dirigeants, indépendants, rendez vous sur la plateforme AMAROK E-SANTE sur notre portail pour tester votre santé : apst41.fr/je-suis-employeur



ÉVÈNEMENT EXCLUSIF

MERCREDI 4 JUN 2025 À BLOIS

ATELIERS ET CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ DU DIRIGEANT !

avec la participation du **Professeur Olivier TORRES**,
Président d'AMAROK, premier observatoire de la santé des dirigeants



NOS MISSIONS

Décloisonner la santé au travail et la santé publique par de nouvelles actions de promotion de la santé au travail, des campagnes de vaccination et de dépistage et des actions au bénéfice de l'hygiène de vie (pratique sportive, nutrition, sommeil)...



Conduire des actions en milieu de travail adaptées aux risques de l'entreprise et déclinées en études de postes, sensibilisation, repérage de risques, conseil et accompagnement...

5 MISSIONS 1 STRATÉGIE GLOBALE DE PRÉVENTION



Conseiller les entreprises et les salariés pour diminuer, éviter voire supprimer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Contribuer à la traçabilité des informations et à la veille sanitaire afin d'établir un diagnostic territorial qui alimente les données régionales et nationales et orienter les politiques de santé au travail.



Surveiller l'état de santé des salariés selon leur statut de suivi individuel (adapté, renforcé ou général), tout au long de leur parcours professionnel (visite médicale du travail).

NOS ÉQUIPES

Nos **84 professionnels** aux parcours et compétences variés – représentant **25 métiers** – œuvrent ensemble, en équipe pluridisciplinaire, pour accompagner employeurs et salariés dans une mission partagée : la prévention des risques et la préservation de la santé au travail.



14

**INFIRMIÈRES
SANTÉ TRAVAIL**



17

**MÉDECINS DU TRAVAIL
coordonnateurs d'équipe**



25

**SECRÉTAIRES ET
ASSISTANTES MÉDICALES**



6

**CONSEILLÈRES
SPÉCIALISÉES**



10

**ERGONOMES,
CONSULTANTS, TECHNICIENS
& CONSEILLERS PRÉVENTION**



12

**FONCTIONS
SUPPORTS
+ 3 alternantes**



Axe 1

OFFRE SOCLE DE SERVICES

**Identifier les situations
de travail à risques
afin d'accompagner les
entreprises dans la mise
en place d'un plan de
prévention**

LA PRÉVENTION EN AMONT, NOTRE PRIORITÉ D'ACTIONS



Les équipes de l'APST41 s'engagent chaque jour aux côtés des entreprises adhérentes et de leurs salariés pour répondre à leurs besoins. Elles déploient une action en prévention primaire, au minimum tous les quatre ans, pour chaque entreprise afin de l'accompagner dans la préservation de la santé physique et mentale de ses collaborateurs.

3 275 adhérents
soit 64,6 % ont bénéficié depuis 4 ans d'au moins une Action de Prévention Primaire.

2 564

Actions en Milieu de Travail (AMT)
menées en 2024 dans

1 251 entreprises

dont **1 628**

Actions de Prévention Primaire
au bénéfice de **1 021 structures**



FICHE D'ENTREPRISE ET DOCUMENT UNIQUE : DES OUTILS CLÉS POUR MIEUX PRÉVENIR !

L'identification et l'analyse des risques professionnels reposent en grande partie sur deux outils fondamentaux : la fiche d'entreprise et le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Leur exploitation permet un accompagnement ciblé et pertinent des entreprises en matière de prévention.

LA FICHE D'ENTREPRISE

Photographie de la réalité de l'entreprise, elle est élaborée par les équipes pluridisciplinaires qui identifient les situations à risque et proposent des actions de prévention adaptées.

766 nouvelles fiches d'entreprises ont été créées en 2024.

À ce jour, **38 %** des entreprises adhérentes sont couvertes par une fiche d'entreprise, représentant **63 %** des salariés suivis par notre service.

Ce taux de couverture reflète l'engagement constant de l'APST41 à accompagner efficacement ses adhérents, en plaçant la prévention au cœur de ses missions.

LE DUERP

Il est obligatoirement établi par l'employeur à l'aide de l'outil de son choix. Il assure sa mise à jour régulière et le transmet à son SPSTI.

Les équipes de l'APST41 peuvent accompagner les entreprises à chaque étape : de l'élaboration à la mise à jour du DUERP, ainsi que dans la définition du plan d'actions de prévention qui en découle.

En 2024, **3 376 entreprises** ont partagé leur DUERP avec l'APST41, dont **2 914 via la plateforme NOA**, confirmant l'appropriation croissante de cet outil numérique par nos adhérents.

Ces documents constituent une base essentielle pour comprendre les risques spécifiques à chaque structure et orienter les actions de prévention.

INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER SUR DES RISQUES CIBLÉS POUR AGIR EN PRÉVENTION



Nous développons des actions de prévention adaptées aux spécificités de chaque secteur et métier. Les risques professionnels et leurs effets sur la santé varient selon l'activité exercée, l'APST41 réévalue en permanence son accompagnement afin d'ajuster ses actions et soutenir efficacement vos démarches de prévention tout au long de votre adhésion.

228 Actions de sensibilisation

sur des thématiques clés :

- ▣ la prévention des risques professionnels
- ▣ le risque routier
- ▣ le travail sur écran
- ▣ le bruit au travail
- ▣ les Troubles MusculoSquelettiques,
- ▣ le stress et les Risques PsychoSociaux,
- ▣ l'hygiène de vie au travail

(nutrition, activité physique, bien-être...)

au bénéfice de **403** entreprises



Les équipes de l'APST41 sont engagées au quotidien pour accompagner les entreprises et leurs salariés dans le cadre d'actions de prévention :

- ✓ **610 études de poste** au bénéfice de 419 entreprises
- ✓ **31 métrologies** au sein de 29 entreprises
- ✓ **283 études ergonomiques** menées dans 184 entreprises
- ✓ **90 essais de matériel** pour 73 entreprises
- ✓ **53 conseils en aménagement et achat de matériel** au bénéfice de 43 entreprises
- ✓ **89 participations au CSE des entreprises**
- ✓ **17 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une gestion de crise** (événement traumatique, accident)



Le saviez-vous ?

L'APST41 intervient en intra ou en inter-entreprises avec des formats dynamiques et innovants : ateliers prévention, escape games, jeux de cartes, afterworks, podcasts, webinaires...

Des outils pour faire passer les bons messages de prévention, autrement !

UNE COMMUNICATION ENGAGÉE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



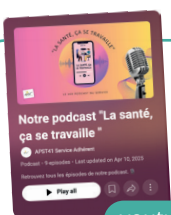
L'APST41 informe quotidiennement ses adhérents et leurs salariés, en développant une communication pédagogique, accessible et tournée vers la prévention. Publications sur les réseaux sociaux, évènements thématiques, podcasts et autres supports, nos actions visent à renforcer la culture de prévention et à faire vivre les messages de santé au travail de manière concrète et engageante.

- **123 PUBLICATIONS** sur LinkedIn & **68** sur Facebook - **2 538 ABONNÉS** sur LinkedIn
Abonnez-vous à notre page LinkedIn et Facebook!
- **28 NEWSLETTERS** envoyées aux adhérents
Inscrivez-vous par mail à communication@apst41.fr
- **56 ÉVÈNEMENTS PLANIFIÉS EN 2024** (ateliers, formations, webinaires...)
Inscrivez-vous à nos Ateliers et nos Rendez-Vous Prévention pour actualiser vos connaissances et vous accompagner dans la mise en place d'actions améliorant les conditions de travail dans votre entreprise.
- **23 PROGRAMMES** proposés aux adhérents dans le catalogue " Nos Rendez-Vous Prévention "



Retrouvez sur le site de l'APST41 les programmes et le calendrier des Rendez-Vous Prévention
> apst41.fr

- **30 133 PLAQUETTES** transmises aux salariés dans leur "Espace personnel" lors de leur visite médicale et/ou de leur entretien avec les conseillères spécialisées (psychologues, assistante sociale...)
70% des plaquettes distribuées relèvent de la prévention des risques professionnels (travail sur écran, risque routier, agression...) et de santé publique (sommeil, addictions, alimentation, tabac, vaccination...)
25% sur le suivi individuel (visites médicales)
5% sur les dispositifs de maintien en emploi.



À VOS ÉCOUTEURS

4 nouveaux podcasts en 2024!

youtube.com/@apst41serviceadherent40/podcasts

Écoutez sans modération les épisodes de "La santé, ça se travaille" où employeurs comme salariés apportent leurs témoignages en lien avec la prévention, la santé, le maintien en emploi...



Axe 2

OFFRE SOCLE DE SERVICES

**Assurer le suivi individuel
de l'état de santé de
l'ensemble des salariés**

UN SUIVI MÉDICAL POUR CHAQUE SALARIÉ, SELON SON PROFIL ET SES BESOINS



Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés des 6 067 structures adhérentes à l'APST41 constitue l'une des missions fondamentales de l'APST41.

RÉPARTITION DES 59 162 SALARIÉS SUIVIS

62,9 %

en Suivi Individuel
(sans risque particulier)

26,9 %

en Suivi Individuel Renforcé
(risques professionnels particuliers
définis par le Code du Travail)

10,2 %

en Suivi Individuel Adapté
(Handicap, - de 18 ans, invalidité...)

UNE TYPOLOGIE VARIÉE DE SALARIÉS ACCOMPAGNÉS

Les personnes suivies en 2024 relèvent d'une grande diversité de situations professionnelles, illustrant la capacité de l'APST41 à adapter son action. Parmi elles :

- ▣ **854 agents de la fonction publique**, intégrés au dispositif de suivi dans le cadre de conventions spécifiques ;
- ▣ **3 588 apprentis**, accompagnés dès leur entrée dans la vie professionnelle, avec une attention particulière portée aux risques liés à leur formation et à leur environnement de travail ;
- ▣ **2 369 intérimaires**, nécessitant une coordination entre les entreprises utilisatrices et les agences d'intérim ;
- ▣ **601 travailleurs saisonniers**, dont les expositions sont souvent spécifiques à des périodes et activités intenses ;
- ▣ **837 salariés multi-employeurs**, qui cumulent plusieurs contrats dans des structures différentes, posant des enjeux particuliers de suivi coordonné.

EN 2024, TROIS SECTEURS D'ACTIVITÉ SE DÉMARQUENT PAR LE NOMBRE DE SALARIÉS VUS EN VISITE



Ces secteurs regroupent les volumes de visites les plus importants, en lien avec leur poids dans l'emploi local et leurs obligations de suivi.

NOUVEAUX PUBLICS SUIVIS EN 2024 : DIRIGEANTS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Depuis 2024, l'APST41 a étendu son accompagnement :

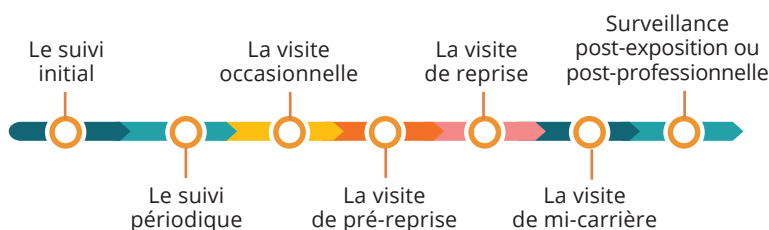
- **48 dirigeants d'entreprise**
désormais intégrés dans le parcours de prévention.
- **4 travailleurs indépendants**
souvent éloignés du système de santé au travail classique, mais exposés à des risques professionnels bien réels.

Cette évolution traduit une volonté forte de renforcer l'accès à la prévention pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut, et d'anticiper les besoins émergents en matière de santé au travail.

DES VISITES MÉDICALES CIBLÉES POUR SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

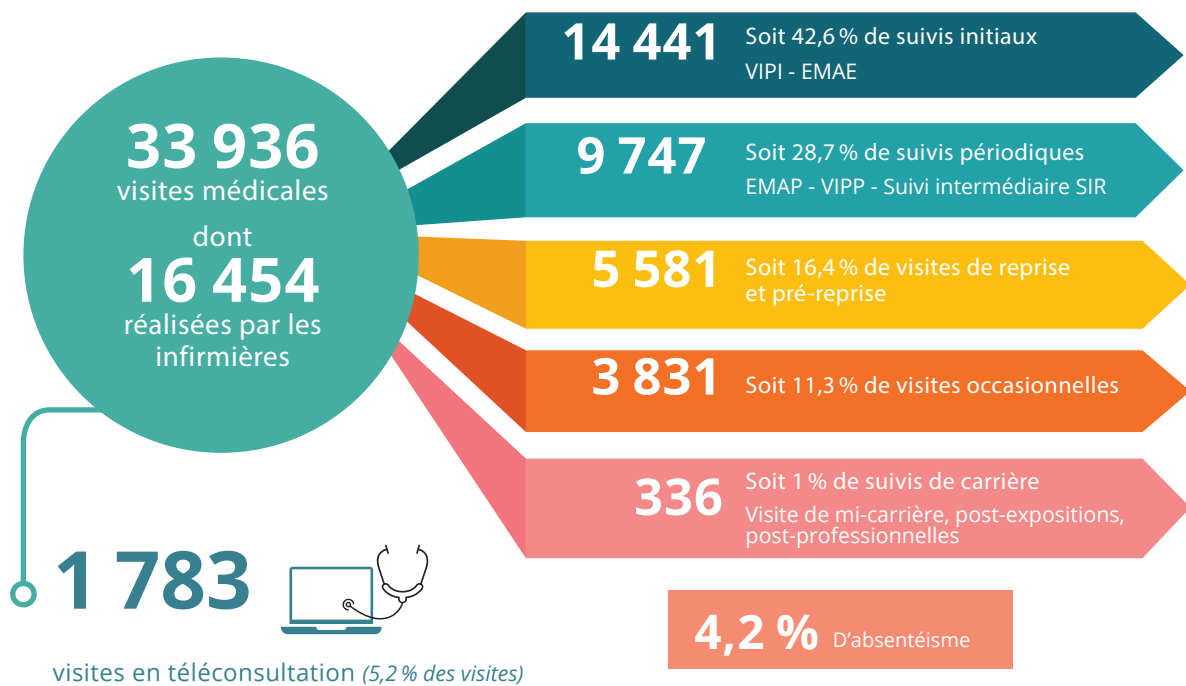


Grâce aux différentes visites médicales, l'APST41 assure un suivi individualisé de vos salariés à chaque étape de leur vie professionnelle.



29 140 salariés ont été vus en visite en 2024 et plus de **90 %** des salariés ont bénéficié d'un suivi médical dans les cinq dernières années.

RÉPARTITION DES VISITES MÉDICALES RÉALISÉES



VIPI : Visite d'Information et de Prévention Initiale
EMAE : Examen Médical d'Aptitude à l'Embauche

EMAP : Examen Médical d'Aptitude Périodique
VIPP : Visite d'Information et de Prévention Périodique

34 466 décisions médicales

ont été rendues en 2024 par nos professionnels de santé.

89 % attestent "la compatibilité de l'état de santé du salarié à son poste"

9,3 % des décisions nécessitent des mesures individuelles (aménagement de poste, prêt de matériel...)

1,7 % relèvent d'un "avis d'inaptitude" délivré à 579 personnes réparties dans 409 entreprises.

Les inaptitudes touchent principalement les salariés de **41 à 60 ans (66,5 %)**, majoritairement des **femmes (64,5 %)** et des **ouvriers ou employés (82 %)**.

La plupart des personnes concernées avaient un suivi individuel simple.

Elles surviennent surtout dans les **entreprises de 10 à 49 salariés (41,2 %)**, dans les secteurs de la santé, de l'industrie et du commerce.

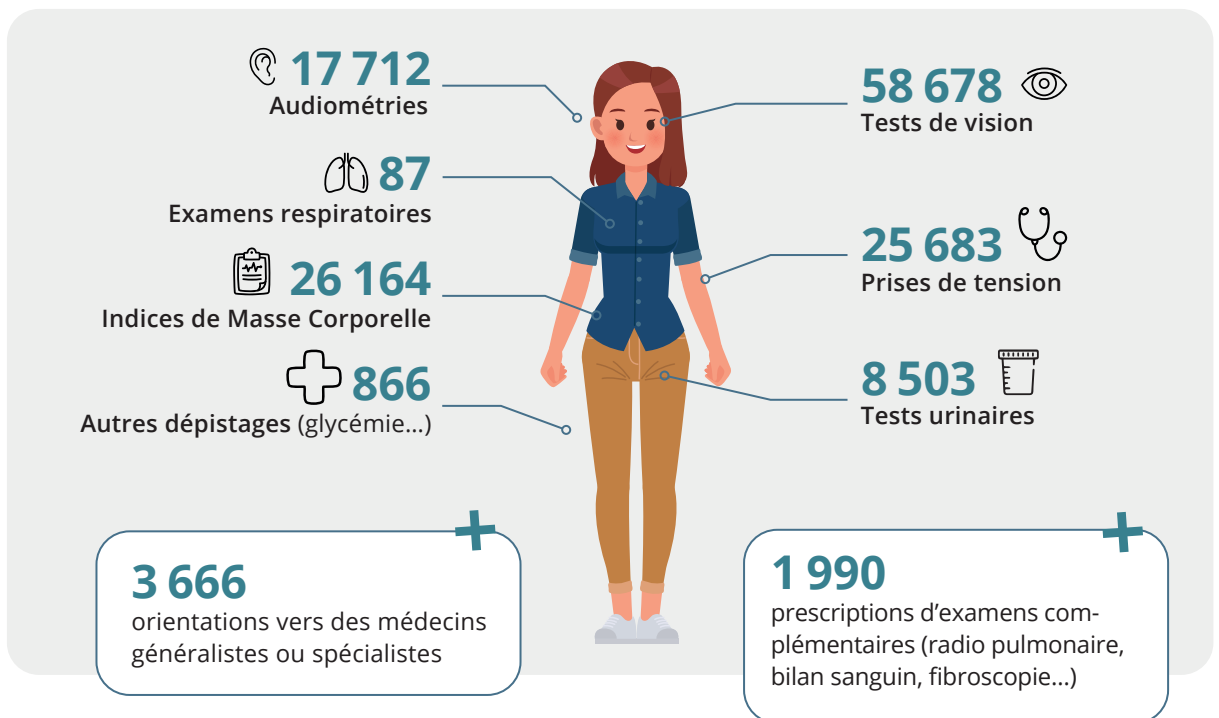
Nos professionnels de santé (médecin du travail et/ou infirmière santé travail) et nos assistantes médicales réalisent les examens complémentaires lors des visites médicales. La traçabilité des données de ces examens de dépistage dans le Dossier Médical Santé Travail (DMST) du salarié permet de :

- > suivre et s'assurer de l'état de santé général du salarié (tension, audition, vision, albumine...),
- > détecter d'éventuelles pathologies et orienter vers les médecins généralistes et spécialistes,
- > vérifier la compatibilité avec l'activité professionnelle du salarié,
- > le conseiller et le sensibiliser sur les risques en lien avec la santé au travail.

DÉPISTAGE = OUTIL DE PRÉVENTION

137 693

examens de dépistage réalisés en 2024
par nos professionnels de santé



POURQUOI CES EXAMENS LORS DES VISITES MÉDICALES DU TRAVAIL ?

- Les audiométries** > tester l'acuité auditive et détecter les troubles de l'audition dont l'origine peut être génétique, professionnelle ou liée à une pathologie.
- Les tests urinaires** > rechercher selon les indicateurs, le diabète, des risques d'infection ou d'atteinte rénale (*en lien avec certains produits chimiques*), au foie, à la vessie...
- Les tests de vision** > identifier les troubles de la vue et adapter les corrections actuelles (*travail sur écran, conduite d'engins...*)
- La prise de tension** > mesurer la pression artérielle et prévenir les risques de maladies graves (*atteintes neurologiques et/ou cardiovasculaires*)

Selon la personne, son poste de travail et les expositions professionnelles, certains examens sont recommandés voire obligatoires et conditionnent l'aptitude au poste de travail.





Axe 3

OFFRE SOCLE DE SERVICES

**Repérer et accompagner
les salariés en risque
de désinsertion
professionnelle**

DES SALARIÉS ACCOMPAGNÉS, DES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES RENFORCÉES



Toutes les équipes agissent en faveur de la prévention de la désinsertion professionnelle, en accompagnant les salariés dans leur parcours de maintien en emploi dans l'entreprise ou de développement de leur employabilité.



2 psychologues
Santé Travail

237
entretiens réalisés en 2024

222
personnes



1 assistante sociale
du travail

303
entretiens réalisés en 2024

199
personnes



1 conseillère
en transition
professionnelle

84
entretiens réalisés en 2024

77
personnes



1 conseillère
en nutrition
& activité physique

24
entretiens réalisés en 2024

11
personnes



La cellule PDP

97
entretiens réalisés en 2024

90
personnes

LE MAINTIEN DANS OU EN EMPLOI CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR POUR L'APST41

En 2024, ce sont **90 personnes** qui ont été accompagnées par notre cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Grâce à une équipe dédiée, composée de médecins du travail, infirmières en santé travail, ergonome, psychologue, assistante sociale du travail et coordinatrice de la cellule PDP, chaque situation a pu faire l'objet d'un suivi individualisé, alliant écoute et actions concrètes pour préserver le lien avec l'emploi. Cette cellule PDP peut être sollicitée tant par les employeurs que par les salariés.

Pour plus d'informations : cellulepdp@apst41.fr

DES ACTIONS POUR RAPPROCHER SANTÉ ET TRAVAIL

Dans le cadre d'une collaboration étroite avec le Service Médical de l'Assurance Maladie, une démarche de repérage précoce des salariés en arrêt de travail d'au moins 3 mois a été mise en place afin de favoriser une prise en charge rapide et adaptée.

167 signalements ciblés

133 salariés reçus en visite par nos professionnels de santé

Parmi eux, la moitié ont repris une activité dans leur entreprise. Les autres ont connu des parcours variés : **36,5 % ont été déclarés inaptes à leur poste** **13,5 % ont quitté l'entreprise** pour divers motifs (démission, rupture conventionnelle collective, départ à la retraite...).

Plus de **70 % des salariés** ont été accompagnés pendant leur arrêt de travail, avec une visite de pré-reprise qui a donné lieu à une orientation vers nos ressources internes (psychologues, assistante sociale, conseillère en transition professionnelle, cellule PDP...) et/ou une étude de poste, un rendez-vous de liaison, une action de médiation...

Ce dispositif contribue ainsi à renforcer le lien entre le salarié et l'entreprise tout au long de l'arrêt, en favorisant le maintien dans l'emploi lorsque cela est possible.

SANTÉ AU TRAVAIL & SANTÉ PUBLIQUE : DÉCLOISONNER POUR MIEUX PRÉVENIR

Afin de mieux protéger la santé globale des salariés, l'APST41 intervient sur des thématiques très variées :

- ▣ **La prévention des addictions**, par des interventions adaptées en milieu professionnel
- ▣ **La lutte contre la sédentarité**, notamment par la promotion de l'activité physique adaptée au poste de travail
- ▣ **L'accompagnement nutritionnel**, avec la réalisation de plus de 340 bilans via impédancemètre
- ▣ **Le soutien aux programmes de dépistage** organisé des cancers, en collaboration avec le CRDC 41
- ▣ **La participation à des opérations d'envergure** telles que le Bus du cœur des femmes en juin 2024, permettant de sensibiliser un large public féminin aux risques cardiovasculaires.



UNE DÉMARCHE INNOVANTE DE MÉDIATION POUR RENFORCER LE DIALOGUE EN ENTREPRISE

10 entreprises ont rejoint notre dispositif expérimental de médiation, proposé par l'APST41 en partenariat avec CAP EMPLOI 41 et avec le soutien de la DREETS Centre-Val de Loire.

23 personnes ont été concernées par ce dispositif.

Vous souhaitez en savoir plus ou intégrer le dispositif ? cellulepdp@apst41.fr



La santé, ça se travaille !

Cap sur 2025 - 2026 - 2027 !

2025

23 mai 2025

Certification

Atteinte du niveau 1 de l'obligation de Certification des Services de Prévention et de Santé au Travail par l'APST41 : une reconnaissance de notre engagement qualité.

4 juin 2025

Évènement exclusif sur la Santé des Dirigeants

Une journée incontournable autour du bien-être entrepreneurial, avec la conférence du Professeur Olivier TORRES, des ateliers interactifs et la mobilisation de nos partenaires.

Décembre 2025

Construction du projet de service 2026-2031

Une nouvelle feuille de route pour renforcer notre impact et anticiper les évolutions à venir.

2026

Mars-Mai 2026

Emménagement dans nos nouveaux locaux au sein du Pôle Santé de La Chaussée-Saint-Victor. Un nouveau chapitre pour mieux accueillir, suivre, innover et coopérer.

Renouvellement de l'agrément de l'APST41

2027

Octobre 2027

L'APST41 fête ses 80 ans !

8 décennies d'engagement au service de la santé au travail.

Ensemble, construisons la santé au travail de demain.

Merci à tous ceux qui font vivre nos valeurs, nos projets et notre ambition.